ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Disponibilité des équipements de surveillance aérienne

Question écrite n° 227

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot interroge M. le ministre des armées sur les équipements de surveillance et de défense anti-aérienne. Il lui demande de préciser le nombre de matériels disponibles et le taux de disponibilité au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021, le coût en crédits de paiement du MCO pour l'année 2021 et l'âge moyen de chacun des équipements relevant de la surveillance de l'espace aérien (radars) et de la défense anti-aérienne (systèmes d'arme).

Texte de la réponse

Les informations demandées par l'honorable parlementaire figurent dans le tableau suivant. Il est précisé que, en lieu et place des données relatives au taux de disponibilité technique des équipements de défense anti-aérienne, sont transmis les chiffres relatifs à la disponibilité technique opérationnelle.

Type de système sol-air	Nombre de matériels en service		DTO (en %)		Age moyen au 31/12/2021 (en années)	Coût de l'EPM en 2021 en CP (en M€)
	au 31/12/2020	au 31/12/2021	en 2020	en 2021		
Crotale NG	12	12	77	77	26	11,53
Mamba	8	8			14	57,25
Mistral	221	194			26	2, 19

Ces données financières correspondent aux dépenses en crédits de paiement (CP) consommés en 2021 au titre de l'opération stratégique « entretien programmé des matériels » (EPM). Elles ne reflètent pas l'intégralité du coût du maintien en condition opérationnelle. Celui-ci peut également dépendre de l'activité, qui détermine le type de visites à effectuer, et il comprend également des rémunérations et charges sociales.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Thiériot
Circonscription : Seine-et-Marne (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 227

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE227

Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Armées
Ministère attributaire : Armées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 juillet 2022, page 3505
Réponse publiée au JO le : 7 mars 2023, page 2166